

Le préfet d'Auvergne annule l'autorisation de fouille du Petit Beaulieu.

Le 14 juin 2010, le directeur général des Patrimoines du ministère de la Culture a annoncé aux organisations syndicales que le préfet de région Auvergne avait annulé l'autorisation de fouille de l'opération archéologique du Petit Beaulieu à Clermont-Ferrand et que la procédure de passation du marché sera réinitialisée.

Le 3 juin 2010, le directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne avait reçu les organisations syndicales pour leur annoncer qu'il allait proposer au préfet l'annulation de l'opération en question.

Le 28 avril 2010, le Sgpa CGT Culture demandait au préfet d'Auvergne d'annuler l'autorisation de fouille de l'opération archéologique du Petit Beaulieu en raison de l'absence d'agrément de l'opérateur privé choisi.

Seule la mobilisation des personnels du service régional de l'archéologie et de l'Inrap d'Auvergne a permis de corriger ce que le directeur régional des affaires culturelles et le conservateur régional de l'archéologie ont qualifié d'« *erreur de service* ».

**Seule la lutte paie,
et en plus elle corrige les « *erreurs de services* » ...!**

Paris, le 17 juin 2010

SNSD CGT-Culture : Syndicat National des Services Déconcentrés de la CGT-Culture.

SGPA CGT-Culture : Syndicat général des Personnels du service public de l'Archéologie de la CGT-Culture